

CTPM et Groupe de Travail « *cartographie des CHS-CT* » du 18 juillet 2011

I – CTPM du 18 juillet 2011

Suite au dernier remaniement gouvernemental instituant un Ministère de la Fonction Publique par décret du 29 juin 2011, ce CTPM avait comme seul point à l'ordre du jour un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juin 2011 relatif aux Comités Techniques.

- Ce projet d'arrêté institue un **Comité Technique Ministériel unique** pour les trois Ministères : les Ministère Economique et Financier et celui de la Fonction Publique.
- Il précise, en outre, que le Comité Technique d'Administration Centrale est compétent pour les Directions et services d'Administration Centrale des trois Ministères et en particulier **pour la DGAFP** (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique).

Ont voté pour : la CFDT et l'Administration

Se sont abstenus : la CGT et Solidaires

FO Finances n'a pas pris part au vote, en référence à l'explication de vote exprimée lors du CTPM du 1er juin dernier.

II - Groupe de Travail « *cartographie des CHS-CT* »

Lors du précédent Groupe de Travail du 29 juin dernier, les Fédérations des Finances avaient unanimement rejeté un premier projet de cartographie des CHS-CT, qui pour partie, remettait en cause les trois grands principes fondateurs du dialogue social en matière d'Hygiène et Sécurité/Santé au Travail au sein des Ministère Economique et Financier : interdirectionnalité, départementalisation et proximité, principes au demeurant confirmés par les textes Fonction Publique (décret du 28 juin 2011).

Le nouveau groupe de travail du 18 juillet, a examiné une nouvelle mouture de cartographie en présence du Secrétaire Général et des représentants des Directions Générales. FO Finances a malheureusement constaté que la seconde proposition de cartographie demeurait, comme la précédente, inacceptable : elle va non seulement à l'encontre des nouveaux textes Fonction Publique en matière de Santé Sécurité au Travail mais constitue également une véritable régression par rapport à l'existant, aux acquis de nos Ministères Economique et Financier pourtant régulièrement

mis en avant. De plus les agents, CCRF et Industrie au sein des DDI et Direccte sont abandonnés et ne dépendraient d'aucun CH-CT de « Bercy » !

L'Administration s'échine ainsi à prendre comme curseur la logique purement fonctionnelle à travers la proximité de « *l'employeur responsable de la structure* ». **Pour FO Finances, au contraire, l'agent doit être au cœur du dispositif et doit pouvoir dépendre du CHS-CT du département dans lequel il travaille.**

Pour FO Finances ce projet détruit à terme l'interdirectionnalité et ce sont des milliers d'agents qui risquent d'être abandonnés en matière de conditions de vie au travail.

Le Groupe de Travail s'est terminé par un nouveau constat de désaccord entre les représentants des personnels et ceux de l'Administration.

C'est la raison pour laquelle les Fédérations FO CGT Solidaires et CFDT vont adresser un courrier aux ministres Pécresse et Baroin aux fins d'arbitrage.



FEDERATION DES FINANCES

46, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS
fo.finances@wanadoo.fr

☎ 01.42.46.75.20 ☎ 01.47.70.23.92

